INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CREDIT MUTUEL EURO CORPORATE BOND
(Part C FR0011286830)
FCP géré par CM-CIC ASSET MANAGEMENT
Groupe Crédit Mutuel – CIC

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est similaire à celui du fonds maître, à savoir la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 3-5 ans, sur la durée de placement recommandée. La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle de son maître, compte tenu des frais propres au nourricier.
L'indice est retenu en cours d'ouverture et exprimé en euro, coupons réinvestis**.**
Il est classé : Obligations et autres titres de créances libellés en Euro
L'OPCVM nourricier CREDIT MUTUEL EURO CORPORATE BOND est investi en permanence à 85% au moins en parts N de l'OPCVM maître UNION CORPO 3-5, et à titre accessoire en liquidités. Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré français et étrangers.
Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître : *Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active en relation avec l'indice, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille par rapport à son indice. La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe de taux et consiste à déterminer comment, et dans quelle proportion, sa structure sera ou non différente de celle de son indicateur de référence en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion. Le process de gestion repose tout d'abord sur une analyse macro–économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géo–politique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse micro–économique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :*

- *Le degré d'exposition au risque de taux,*
- *Le positionnement sur la courbe,*
- *L'allocation géographique,*
- *Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,*
- *La sélection des supports d'investissement utilisés.*

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.
L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 90 % à 200 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés dont :
- de 0 % à 30 % en instruments de titrisation de notation minimale à l'acquisition A-1 pour le court terme ou A pour le long terme selon l'échelle de notation Standard & Poor's ou une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence, ou non notés.
- de 0 % à 10 % en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation
- de 0 % à 5 % en titres non notés
La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et +5.
De 0 % à 20 % en obligations convertibles
De 0 % à 10 % sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques hors pays émergents, de moyennes et grandes capitalisations, de tous secteurs
De 0 % à 10 % au risque de change sur des devises hors euro
Jusqu'à 200 % maximum en risque émetteur de l'OCDE dont 50% minimum en risque émetteur de la zone euro.
Le cumul des expositions ne peut dépasser 200 % de l'actif net.
Il peut être investi :
- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire dont des instruments de titrisation
- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à vocation générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux et de couverture au risque de change.
- titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, d'exposition au risque d'action et de couverture aux risques de crédit et de change.
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale
Durée de placement recommandée : supérieure à **3** ans.
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai
Conditions de souscription et rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 8h30 (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de bourse du jour (J).
La valeur liquidative est calculée quotidiennement, tous les jours ouvrés à l'exception des jours fériés et de fermeture de Bourse de Paris.
Conditions de souscription et rachat de l'OPCVM maître :
Les ordres de souscriptions et rachats de l'OPCVM maître sont centralisés chaque jour ouvré à 9h00 (J) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée chaque jour dans les mêmes conditions que celles de l'OPCVM nourricier.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



1	2	**3**	4	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 3 en raison de son exposition aux titres de créance et instruments du marché monétaire sensibles aux variations de taux d'intérêt.
RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont exposées ci-dessus (cf. § « Conditions de souscription et rachat dans l'OPCVM maître » au sein de la section « Objectif et politique d'investissement »).

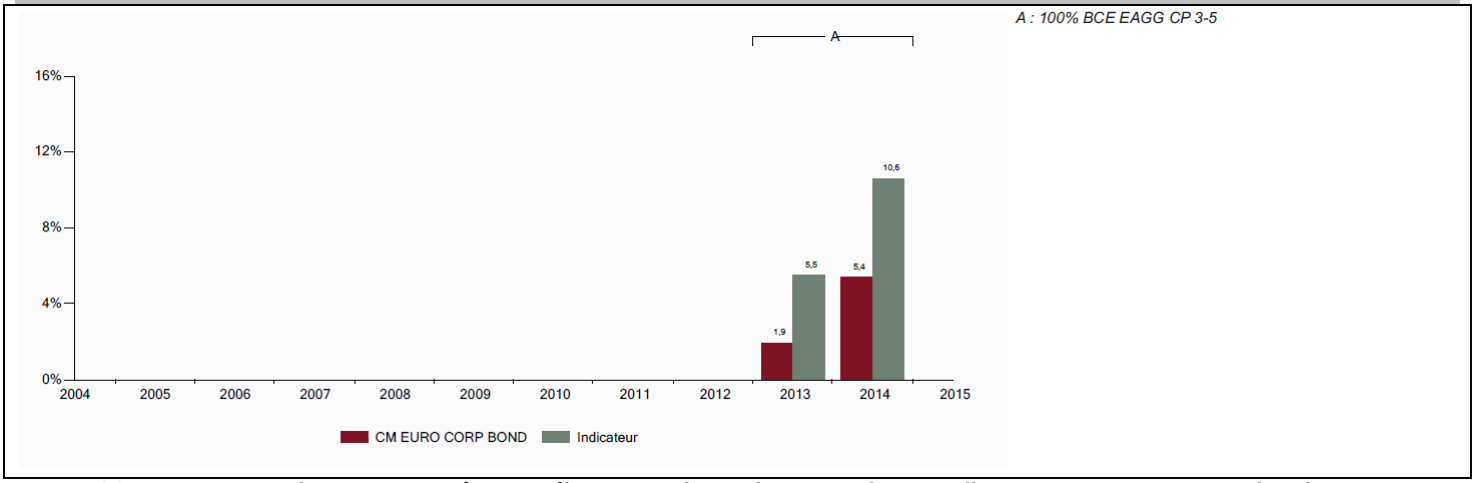
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	**Néant**
FRAIS DE SORTIE	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	**0,40 % TTC**
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	**Néant**

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30/09/2014et inclut les frais de l'OPCVM maître. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.cmcic-am.fr.
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PRESENTATION DES PERFORMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie
Celle de l'indicateur tient compte du réinvestissement des coupons.
- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 28/09/2012
- DEVISE DE LIBELLE : Euro
- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES :

NOM DU DEPOSITAIRE : **BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)**
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CM - CIC ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon – 75002 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire : Service commercial - Tél : 01 42 66 88 88

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE: Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM MAITRE : CM-CIC Asset Management.

REGIME FISCAL:
Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.
Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)
L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CM-CIC Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **07/09/2015.**